NOTE D'INFORMATION

SANAD SERENITY

Nature juridique
FCP

Société de gestion
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP23036 en date du 23/03/2023.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Youssef CHARAFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général** , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Youssef CHARAFE-EDDINE

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
101, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca
Tél: 05 22 99 71 71 - Fax : 05 22 99 71 75

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **SANAD SERENITY**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041287**
- Date et référence de l'agrément : **20/01/2023, GP23001**
- Date de création : **08/03/2000**
- Siège social : **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **10,000** Dirhams
- Société de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Youssef CHARAFE-EDDINE.**
- Etablissement dépositaire : **BANQUE CENTRALE POPULAIRE** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Othman TAJEDDINE.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	MME KAOUTAR BENNANI	0522 99 71 71

- Commissaire aux comptes : **SAAIDI & Associés**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations MLT**
- Sensibilité min : **1.1 (exclu)**
- Sensibilité max : **10 (inclus)**
- Indice de référence : **100% MBI GLOBAL tel que publié par BMCE CAPITAL**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est d'offrir au porteur de parts une rentabilité supérieure à celle du marché obligataire à moyen et long terme. Il a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le fonds est un OPCVM ''Obligataire Moyen Long Terme''.

 Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'État.

 Le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension ainsi que des opérations de prêt/emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Aussi, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Enfin, le fonds pourra investir au maximum 10% de son actif net dans les titres d'OPCVM. Le Fonds pourra investir dans :

 - **Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public;**
 - **Les obligations subordonnées ;**
 - **Les obligations subordonnées perpétuelles ;**
 - **Les obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et / ou d'annulation de paiement des coupons ;**
 - **Les titres émis ou garantis par l'État Marocain ;**
 - **Obligations et Titres de créances Négociables ;**
 - **Titres émis par les FPCT ;**
 - **Titres d'OPCVM ;**
 - **Parts d'OPCC ;**
 - **Dépôts à terme.**
- Durée de placement recommandée : **Supérieure à 3 ans**
- Souscripteurs concernés : **ATLANTA SANAD**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **08/03/2000**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, la valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire, tous les vendredis ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social d'UPLINE CAPITAL MANAGEMENT. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues auprès d'Upline Capital Management, au plus tard le vendredi à 11H30 et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**

 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative qui suit.
- Affectation des résultats : **Mixte, le Conseil d'Administration, décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice. Cette décision est actée par un procès-verbal.**

 En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

 L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

 - **Dénomination : Banque Centrale Populaire ;**
 - **Adresse : 101, Bd Zerktouni, Casablanca ;**
 - **Téléphone : 0522 20 25 33.**

 Le porteur de parts sera informé par Upline Capital Management par mailing ou courrier au plus tard la veille de la mise en distribution.

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des titres d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
1- Honoraires du commissaire aux comptes	20 000,00 DHS HT
2- Frais de publication	Selon la tarification en vigueur.
3- Commission AMMC	0,025% HT
4- Frais du dépositaire	0,015% HT
5- Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission)	3600,00 DHS HT
6- Maroclear (droits d'admission)	Selon la tarification en vigueur.
7- Prestation de l'établissement de gestion	Frais de Gestion – (1+2+3+4+5+6)